



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE

FR

Conclusions du Conseil sur les Balkans occidentaux

*2859ème session du Conseil RELATIONS EXTERIEURES
Bruxelles, le 10 mars 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le Conseil a pris note des résultats de la dernière réunion du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, qui s'est tenue à Bruxelles, les 26 et 27 février 2008. Le Conseil a accueilli avec satisfaction la décision unanime du Comité directeur selon laquelle le Bureau de Haut Représentant resterait sur place et continuerait d'exercer son mandat aux termes des accords de paix de Dayton et Paris jusqu'à ce que les objectifs et les conditions nécessaires énoncés dans la déclaration du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix soient réalisés. Le Conseil a déclaré partager les préoccupations du Comité directeur en ce qui concerne les difficultés auxquelles se heurtent les accords de paix de Dayton et Paris. Le Conseil a confirmé qu'il approuvait les objectifs de la transition et l'implication des acteurs locaux et il a rappelé qu'il était prêt à poursuivre son action.

Le Conseil a noté que la Bosnie-Herzégovine avait accompli des progrès en ce qui concerne l'accord de stabilisation et d'association. Il a engagé les autorités de ce pays de redoubler d'efforts pour remplir rapidement et effectivement les quatre conditions requises pour la signature de cet accord. En outre, le Conseil a noté que d'importants problèmes de fond demeurent, et il a invité toutes les parties en Bosnie-Herzégovine pour qu'elles oeuvrent de concert pour les surmonter le plus rapidement possible.

Le Conseil a rappelé qu'il appuyait sans réserve la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine. Rappelant ses conclusions du 28 janvier 2008, le Conseil s'est félicité de l'intention de la Commission européenne d'ouvrir prochainement un dialogue avec la Bosnie-Herzégovine sur la question des visas.

PACTE DE STABILITÉ / CONSEIL DE COOPÉRATION RÉGIONALE

Le Conseil a souligné l'importance que revêt la coopération régionale en Europe du Sud-Est et a salué l'issue positive de la dernière réunion conjointe de la table régionale du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et de la première réunion du Conseil de coopération régionale (CCR), tenues le 27 février 2008 à Sofia, qui ont marqué le transfert officiel des responsabilités du Pacte de stabilité vers le CCR. La mise en place du CCR témoigne des progrès considérables qui ont été

accomplis en matière de coopération régionale sur les questions relatives à la démocratie, à l'économie et à la sécurité.

Le Pacte de stabilité a suscité un large consensus sur la nécessité de la coopération régionale et a donné lieu à une conception et à des stratégies communes sur des questions d'intérêt commun, en particulier dans le domaine de l'énergie, du commerce, du retour des réfugiés et des contrôles aux frontières. Le CCR s'appuiera sur ces résultats pour mettre en place un cadre de coopération régionale plus harmonisé et efficace et dans lequel davantage de responsabilités sont assumées au niveau régional. Le CCR ne pourra jouer pleinement son rôle que si l'ensemble de la région s'engage en faveur de la coopération régionale et si toutes les parties de la région participent activement à ses activités. La coopération régionale est importante pour la perspective européenne des Balkans occidentaux.

L'UE est résolue à appuyer le CCR, en coopérant dans le cadre du processus de coopération en Europe du Sud-Est, et espère que le CCR fournira un cadre qui, tout en constituant une enceinte permettant la poursuite de la participation des bailleurs de fonds permettrait aux États d'Europe du Sud-Est de prendre davantage leur destin en main et de jouer plus qu'aujourd'hui un rôle de premier plan.

Le Conseil a remercié le coordinateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, M. Erhard Busek, et a exprimé son soutien au Secrétaire général du CCR, M. Hido Bišćević, ainsi qu'en faveur des activités futures du CCR."
